

L'amour du patrimoine n'est pas un luxe de pays riche, par Yves Dauge et Jean- Michel Severino (AFD citée)

« La coopération décentralisée entre villes du Nord et villes du Sud peut jouer un grand rôle »

Par Yves Dauge* et Jean- Michel Severino**

Les Journées du patrimoine ne sont pas simplement l'occasion de fêter le nôtre. À l'heure où la mondialisation interroge les peuples sur leur identité, où les pays du Sud doivent construire leur avenir sans renier leur passé, et où leur développement n'est pas moins important pour nous que pour eux, la préoccupation du patrimoine est trop souvent considérée comme un luxe de pays riches. Elle constitue pourtant un défi et une chance pour les nations du Sud.

Il ne s'agit pas uniquement de « sauvegarder » les lieux exceptionnels, mais de diffuser une compréhension culturelle du développement, fondé sur le patrimoine physique et architectural, mais aussi social et immatériel.

En France, la notion s'est étendue depuis la législation de 1913 sur les monuments, à celle de 1930 sur les sites naturels, jusqu'à la loi Malraux de 1962 qui intègre les territoires urbains. Au Sud, placer une vision élargie du patrimoine au coeur des stratégies de développement peut inspirer de nouvelles sources de croissance et réduire les tensions entre modernité et tradition.

Le tourisme peut être mis à profit. Certes, livrer les lieux remarquables du monde à un tourisme irresponsable n'est pas une voie d'avenir, mais les enfermer dans des périmètres clos n'en est pas une non plus. Il faut les intégrer à un tissu économique équilibré en lien avec son passé, et développer pour cela des cohérences entre patrimoine, lieux de vie et activités. C'est aux pays eux-mêmes que revient cet effort, mais la coopération décentralisée entre villes du Nord et du Sud peut jouer un grand rôle. En créant une relation privilégiée entre collectivités, elle permet un dialogue entre responsables locaux sur des projets urbains ou ruraux. La France, avec l'Italie et l'Espagne, est l'une des pionnières de cette nouvelle solidarité. De nombreuses collaborations se sont mises en place depuis : entre Hanoï, Toulouse et la Région Île-de-France, Bamako et Angers, Constantine et Grenoble, Saint-Louis du Sénégal et Lille, Lyon et la capitale du Bénin Porto-Novo, etc.

Bien souvent cependant, les coopérations décentralisées ne peuvent travailler seules. Des moyens financiers et des expertises techniques leur manquent. L'aide publique internationale et ses agences peuvent donc les rejoindre utilement.

De ces coopérations conjuguées, l'un des plus beaux exemples se trouve au Laos. À la demande de son gouvernement, et à l'initiative de l'Unesco qui a inscrit la ville de Luang Prabang au patrimoine mondial en 1995, une coopération est engagée depuis dix ans entre cette ancienne capitale impériale et la ville de Chinon, pour sauvegarder et mettre en valeur son patrimoine culturel et naturel. À leurs côtés se sont investis l'Europe, le ministère des Affaires étrangères, la région Centre et l'Agence française de développement. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique a été conçu, ainsi qu'un schéma élargi de cohérence territoriale. Les projets reposent sur la protection des espaces naturels, du patrimoine culturel et des trames urbaines que le temps a superposées : religieuse, villageoise, coloniale.

Une réhabilitation des temples et de l'habitat est menée, ainsi qu'un travail approfondi sur la relation entre la ville et le fleuve Mékong, par la préservation des zones humides et agricoles. Le développement d'activités économiques est au coeur de la démarche. Des formations donnent à des artisans et entrepreneurs accès aux métiers de la restauration, par des chantiers-écoles et des travaux d'infrastructure respectueux du lieu. Un projet de parc naturel régional soutenu par la région Centre doit encore prolonger cette lecture patrimoniale du développement au-delà des limites de la ville, pour y intégrer l'écosystème exceptionnel du

site.

Une dynamique est à l'oeuvre. Pour qu'elle soit durable, les autorités locales doivent garantir un environnement juridique solide et favorable ; mais déjà les succès encouragent à approfondir la pratique et le concept de patrimoine, notamment avec le soutien d'universités qui s'y intéressent.

Les valeurs patrimoniales sont présentes partout. Les lieux emblématiques du patrimoine mondial ne sont que les meilleurs exemples d'une démarche à généraliser. À chaque pays de faire vivre les siennes pour donner assise et racines à sa croissance. À travers elles, la culture est la ressource qui réconcilie identité et développement. Tâchons de la respecter pour adoucir les ruptures de la modernité.

* Sénateur d'Indre et Loire (Centre), adjoint au maire de Chinon.

** Directeur général de l'Agence française de développement (jms@ afd. fr).

(4787 caractères) - (850 mots)